

Délibération
Renouvellement des membres du bureau du conseil municipal
pour la période allant du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027

- conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- le bureau du conseil municipal a été formé comme suit pour la période allant du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027 :

Président :	M.	Sébastien THOMAS	UDC
1 ^{er} vice-président :	M.	Fabrice BOUX DE CASSON	PLR
2 ^{ème} vice-président :	M.	Daniel LOUREIRO	ALTERNATIVE
Secrétaire :	M	Julien Niklaus	
1 ^{er} vice-secrétaire :	M	Frédéric PIGUET	LE CENTRE-VL

Le Président

Le Secrétaire

Frédéric Piguet

Julien Niklaus

Thônex, le 4 mai 2026- JN/ck

(DM 26-034) cm12/05/2026